

FICHE AMENDEMENT

Proposition d'amendement à l'Article 1

Déposée par Monsieur Eckstein-Kovács Péter

Qualité : - Membre suppléant

Article 1 – Para 2 modifier comme suit

L'Union respecte les structures fondamentales et fonctions essentielles de chaque Etat membre, notamment la structure politique et constitutionnelle y compris l'administration autonome aux niveaux régional et locale.
